

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC de Chénoux
Municipalité de Saint-Stanislas

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE ST-STANISLAS

Conformément à l'article 956 du Code municipal, avis public est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Stanislas :

QU'une séance extraordinaire sera tenue au 1302, rue Principale, :

Lundi 19 décembre 2022 à 19 h 30

QUE l'ordre du jour de ladite séance sera :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2023
3. Adoption du programme triennal des immobilisations pour les exercices financiers 2023-2024-2025
4. Période de questions
5. Fermeture de la séance

Donné à Saint-Stanislas, ce lundi 05 décembre 2022.



Marie-Claude Jean
Directrice générale & secrétaire-trésorière